



## MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 novembre 2023, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire, Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2023-11-288 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Gestion des ressources humaines – Dossier #####
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-289 : Gestion des ressources humaines – Dossier #####

CONSIDÉRANT QU'une entente hors cour est intervenue dans le dossier n° #####.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et résolu à l'unanimité :

QUE Frédéric Lapointe, conseiller n° 4, soit exceptionnellement autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier n° #####.

QUE Mme Valérie Fiset, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à affecter et

verser les montants requis, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2023-11-290 : Levée de la séance

À 18 heures 34 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 novembre 2023, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

ASSERMENTATION DU MAIRE, ÉLECTION PARTIELLE DU 5 NOVEMBRE 2023

Suite à la proclamation candidat élu à la mairie et conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités la directrice générale et greffière-trésorière procède à l'assermentation de :

Je, Éric Blouin, domicilié au 171, rue du Vignoble, à Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Thècle et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé: \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, le 13 novembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-trésorière

Rés. 2023-11-291 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-292 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

**1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances d'octobre 2023
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Avis de vacance au poste de conseiller siège #2
- 1.7 Nomination du maire suppléant
- 1.8 Nomination sur différents comités
- 1.9 Ajout d'un signataire pour la caisse Desjardins et ajout d'une carte d'affaires VISA Desjardins
- 1.10 Formation d'un nouvel élu

1.11 Demande de soutien financier et politique de la Ville de Percé

## **2. Trésorerie**

2.1 Approbation des comptes d'octobre 2023 et de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses

2.2 Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et le programme d'immobilisations 2024-2025-2026

2.3 Demande de contribution financière de la Fondation Philippe Laprise

2.4 Demande de contribution financière Tournoi M11-M15 de Saint-Tite

2.5 Demande de contribution financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

2.6 Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer

2.7 Demande de contribution financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

2.8 Demande de contribution financière pour l'album de finissants des élèves de l'école secondaire Paul-Le Jeune

2.9 Demande de contribution financière de la Société de recherche sur le cancer

2.10 Emprunt temporaire pour les dépenses de construction du bloc sanitaire

## **3. Sécurité publique**

3.1 Règlement 402-2023 modifiant le règlement 331-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

## **4. Transports, hygiène du milieu et environnement**

4.1 Corporation de Transport Adapté de Mékinac/Approbation des prévisions budgétaires, de la cotisation annuelle et du plan de développement pour l'année financière 2024

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 403-2023

4.3 Approbation du rapport des dépenses pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2023-2024

4.4 Approbation du rapport des dépenses pour le Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV) 2023-2024

4.5 Approbation du rapport des dépenses pour le sous-volet Projets particuliers

d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale

- 4.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 404-2023 modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes
- 4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 405-2023 abrogeant le règlement 363-2019 : Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797\$, remboursable en 20 ans

## **5. Santé et bien-être**

Aucun point

## **6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire**

Aucun point

## **7. Loisirs et culture, vie communautaire**

- 7.1 MRC de Mékinac/Soutien financier aux fêtes de Noël pour les enfants – FRR Volet 2
- 7.2 Nomination des représentants officiels pour la bibliothèque pour l'année 2024
- 7.3 Bavaroise Sainte-Thècle/demande de gratuité de la salle Aubin et de leurs impressions

## **8. Autres sujets**

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
  - A) Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Rés. 2023-11-293 : Adoption du procès-verbal des séances d'octobre 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et des séances extraordinaires du 12 et du 23 octobre 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **CORRESPONDANCE OCTOBRE 2023**

#### **NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC DE MÉKINAC**

La MRC Mékinac a fait parvenir à la municipalité un extrait de la résolution numéro 23-10-228 faisant référence au non-renouvellement de l'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique, laquelle prendra fin le 31 décembre 2023.

#### **MINI-SCRIBE DE NOVEMBRE**

Rappel d'obligations

Au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre : Date limite pour le dépôt du rôle

Au plus tard le 10 novembre : Date limite pour adopter et transmettre un règlement modificatif au MAMH

Au cours du mois de novembre : Budget; états comparatifs; liste des personnes en défaut de paiement de taxes; déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Bref rappel des rouages : Modification du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-11- et obligations pour les municipalités

#### **CANDIDATURES**

Une personne a posé sa candidature pour un emploi administratif

#### **Rés. 2023-11-294 : Dépôt de la correspondance d'octobre 2023**

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **Questions de l'assistance**

Aucune question.

#### **Rés. 2023-11-295    Avis de vacance au poste de conseiller siège #2 et annonce d'une élection partielle**

CONSIDÉRANT que le mandat de la conseillère au siège #2, madame Roxanne Bureau-Grenier a pris fin le 6 octobre 2023, date de sa démission;

CONSIDÉRANT que ce lundi 13 novembre 2023, un avis de vacance du poste de conseiller au siège #2 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière à la présente séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que la vacance au poste de conseiller au siège #2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller au siège #2 doit être comblé par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Valérie Fiset, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller au siège #2, et avise également le conseil qu'un avis public d'élection sera publié au cours des prochains jours, conformément à l'article 339 de cette même loi, indiquant que la date du scrutin sera le dimanche 3 mars 2023 et il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle utilisera les fonds réservés aux élections pour la tenue de cette élection partielle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-296 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller au siège numéro 5,

- a) maire suppléant pour les six prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-297 : Nomination sur différents comités

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme représentants sur les comités suivants :

- Éric Blouin, maire, représentant municipal sur le comité de voirie et d'infrastructure, sur le comité de ressources humaines, sur le comité de sécurité publique du poste de Mékinac de la Sûreté du Québec et sur le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-298: Ajout d'un signataire pour la caisse Desjardins et ajout d'une carte d'affaires Visa Desjardins

CONSIDÉRANT qu'un nouveau maire, monsieur Éric Blouin, a été élu le 5 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ajoute Éric Blouin comme signataire au compte de la municipalité de Sainte-Thècle à la caisse Desjardins Mékinac-des-Chenaux (numéro 0107352);

- Autorise l'émission d'une carte affaires Visa Desjardins de la municipalité de Sainte-Thècle au nom de Éric Blouin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-299 : Formation d'un nouvel élu

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à participer à la formation web obligatoire « Le comportement éthique » et à la formation « Les rôles et responsabilités des élus(es) ». Les frais d'inscription seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-300 : Demande de soutien financier et politique de la Ville de Percé

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier et politique de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas en mesure d'aider financièrement la Ville de Percé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse de soutenir financièrement la Ville de Percé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-301 : Approbation des comptes d'octobre 2023 et de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre au montant de 465 012,68\$ et autorise le dépôt de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-302 : Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et le programme d'immobilisations 2024-2025-2026

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2024 et son programme d'immobilisation 2024-2025-2026 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-303 : Demande de contribution financière de la Fondation Philippe Laprise



CONSIDÉRANT que la Fondation Philippe Laprise nous offre de contribuer financièrement à leur fondation afin de les aider à poursuivre leur mission qui est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la Fondation Philippe Laprise.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-304 : Demande de contribution financière du Tournoi M11-M15 de Saint-Tite

CONSIDÉRANT que le Tournoi M11-M15 nous offre de contribuer financièrement à leur tournoi de hockey annuel par le biais d'une publicité;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement au Tournoi M11-M15 de Saint-Tite.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-305 : Demande de contribution financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement pour aménager un nouveau service d'hémo-oncologie;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la campagne de financement de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-306 : Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement pour trouver des réponses et des traitements qui sauveront des vies;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la campagne de financement de la Société canadienne du cancer.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-307 : Demande de contribution financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement afin d'améliorer la qualité de vie des usagers du Centre multiservices Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà contribué financièrement en 2023 à la tenue d'une activité de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la campagne de financement de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle puisqu'un don a déjà été effectué au cours de l'année financière 2023.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-308 : Demande de contribution financière pour l'album de finissants des élèves de l'école secondaire Paul-Le Jeune

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Paul-Le Jeune nous demande de contribuer financièrement pour l'album des finissants;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à l'album de finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-309 : Demande de contribution financière de la Société de recherche sur le cancer

CONSIDÉRANT que la Société de recherche sur le cancer nous offre de contribuer financièrement à leur campagne de financement afin de mener des recherches innovantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait face à des dépenses excédentaires et que celle-ci doit diminuer ses dépenses en dons et publicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la campagne de financement de la Société de recherche sur le cancer.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-310 : Emprunt temporaire pour les dépenses de construction du bloc sanitaire

CONSIDÉRANT que la municipalité a réalisé les travaux de construction du bloc sanitaire en 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une promesse d'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au montant de 256 430,20\$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une promesse d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 126 826\$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à ce projet ont été payées à même le fonds de roulement de la municipalité et que celle-ci fait par conséquent face à un manque de liquidités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle emprunte temporairement un montant de 383 256\$ à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux jusqu'à la réception des subventions promises par les différents gouvernements et autorise Éric Blouin, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-311 : Adoption du règlement 402-2023 modifiant le règlement 331-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Règlement N° 402-2023 modifiant le règlement N° 331-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la municipalité de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-312 : CTA Mékinac/adoption des prévisions budgétaires 2024, de la cotisation 2024 et du plan de développement de transport adapté 2024

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2024 ;
- adopte les prévisions budgétaires 2023 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 339 668 \$ ;
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2022 de 10 346,74 \$ payable le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- adopte le plan de développement de transport adapté 2024.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 403-2023 concernant la gestion des matières résiduelles

Jacques Tessier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 403-2023 concernant la gestion des matières résiduelles ;
- dépose le projet de règlement 403-2023 concernant la gestion des matières résiduelles.

Rés. 2023-11-313 : Approbation du rapport des dépenses pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2023-2024

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de rechargement du chemin Joseph-Saint-Amant au coût total de 24 941,14\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité devait contribuer pour un minimum de 25% du coût total des dépenses pour obtenir l'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de 18 000\$ et que ce seuil a été atteint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 24 941,14\$ pour la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts et réclame l'aide financière de 18 000\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-314 : Approbation du rapport des dépenses pour le Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV) 2023-2024

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de rechargement du chemin Joseph-Saint-Amant, du chemin du Canton-de-Le Jeune et du changement d'un ponceau au coût total de 53 132,30\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité devait contribuer pour un minimum de 15% du coût total des dépenses pour obtenir l'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux villégiateurs de 35 600\$ et que ce seuil a été atteint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 53 132,30\$ pour la réalisation des travaux dans le cadre du Fonds d'aide aux villégiateurs et réclame l'aide financière de 35 600\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-315 : Approbation du rapport des dépenses du sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 37 090\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 404-2023 modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Bertin Cloutier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 404-2023 modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- dépose le projet de règlement 404-2023 modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 405-2023 abrogeant le règlement 363-2019 : Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797\$, remboursable en 20 ans

Bertin Cloutier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 405-2023 abrogeant le règlement 363-2019 : Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797\$, remboursable en 20 ans;
- dépose le projet de règlement 405-2023 abrogeant le règlement 363-2019 : Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797\$, remboursable en 20 ans.

Rés. 2023-11-316 : MRC de Mékinac/Soutien financier aux fêtes de Noël pour les enfants – FRR Volet 2

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a voté un budget de 500\$ par municipalité pour l'organisation de fêtes de Noël pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité du Noël des enfants organise une telle fête le 9 décembre prochain au parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 500 \$ à la Municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour l'organisation d'une fête de Noël pour les enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-11-317 : Nomination des représentants officiels 2023-2024 pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la municipalité doit nommer un représentant officiel (élu) ainsi qu'un responsable de la bibliothèque municipale au Réseau Biblio;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Julie Bertrand comme représentante (répondante) – élue municipale et Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-11-318 : Bavaroise Sainte-Thècle/demande de gratuité de la salle Aubin et de leurs impressions

CONSIDÉRANT la demande de la Bavaroise Sainte-Thècle concernant la gratuité de la salle Aubin et des photocopies pour leur fête du Nouvel an;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire gratuitement les impressions et photocopies de la Bavaroise Sainte-Thècle et refuse de louer gratuitement la salle Aubin.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Période de questions de l'assemblée

Monsieur Jean-François Couture demande si l'emprunt temporaire pour le bloc sanitaire aura une incidence sur les résultats financiers de l'année en cours.

Monsieur Réjean Martin demande au maire ses impressions face à son mandat à date et pour les deux prochaines années.

Monsieur Réjean Martin demande quel a été le coût des élections partielles du 5 novembre 2023.

Monsieur Réjean Martin demande si les dépenses des candidats pour les élections leurs sont remboursables.

Monsieur Jean Gingras demande si quelqu'un sera imputable de la façon dont la situation conflictuelle à l'hôtel de ville a été gérée.

Monsieur Jean Gingras demande si la Commission municipale du Québec produira un rapport indiquant ce qui s'est réellement passé.

Monsieur Jean Gingras demande si l'ensemble du conseil municipal s'engage à faire preuve de transparence face aux décisions futurs du conseil.

### Affaires nouvelles :

#### Rés. 2023-11-319 : Demande dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire procéder à l'achat de deux radars pédagogiques afin d'améliorer la sécurité dans certains secteurs clés;

CONSIDÉRANT que ces radars pédagogiques pourraient être admissibles à une aide financière de 80% dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat de deux radars pédagogiques, autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer la demande, la convention d'aide et tous les documents relatifs au suivi administratif de cette demande et confirme sa participation financière pour un montant de 1 869\$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT



Rés. 2023-11-320 : Levée de la séance

À 8 heures 38 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale/Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mercredi 28 novembre 2023, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire, Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2023-11-321 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du règlement 401-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-11-322 : Adoption du règlement 401-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement 401-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$ ont été faits lors de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 401-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2023-11-322 : Levée de la séance

À 18 heures 38 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale et greffière-trésorière